



THIERRY AFSCHRIFT
PROFESSEUR
ORDINAIRE À L'ULB

Quand le pouvoir criminalise l'opposition

n ne connaît que trop bien la méthode de pouvoirs en général autoritaires pour asseoir leurs prérogatives : criminaliser l'opposition afin de mieux se débarrasser des opposants en les faisant passer pour des délinquants aux yeux de la population. Le système est répandu, des tyrans vénézuéliens au président biélorusse en passant par les communistes chinois et les ayatollahs.

On trouverait sans doute plus étonnant qu'il en soit de même du gouvernement de notre petite Belgique. Il est assez difficile de voir en Alexander De Croo une figure d'autorité, lui qui n'a visiblement ni programme ni doctrine. Cela se discute sans doute un peu plus à propos de son ministre de la Santé, un personnage sectaire qui adore interdire, même si on remarquera qu'il est de moins en moins écouté...

Pourtant, des faits incontestables et inquiétants montrent que ce petit pouvoir belge médiocre et hésitant utilise aussi, à sa petite échelle, des méthodes visant à criminaliser ses opposants, du moins lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment organisés.

On le voit à propos de son comportement vis-à-vis des "marches pour la liberté", sévèrement réprimées, avec nombre d'arrestations. La même chose avait été évidente à propos des manifestations de "La boum" au bois de la Cambre : des provocations et des violences policières pour faire face à des opposants non structurés.

Après la première marche de la liberté, on a aussi vu les autorités policières diffuser les photos de 29 manifestants comme s'il s'agissait de grands criminels. Et on a même surpris un journal – certes pas un organe de la "presse de qualité" – abandonner toute indépendance à l'égard du pouvoir et publier cet avis et ces photos dignes d'une affiche "wanted" émise autrefois par les shérifs qui, eux, au moins, recherchaient des meurtriers.

On reconnaîtra que tous les opposants aux mesures covid ne sont pas nécessairement des gens sympathiques ni particulièrement éclairés.

On y trouve certes des partisans de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, qui sont pourtant tout aussi représentés dans le camp des défenseurs de "la loi et l'ordre", partisans de la répression des "anti-mesures". Beaucoup ont aussi à l'égard de la vaccination une opposition absurde et injustifiée qui compromet la lutte contre le virus. Mais ces personnes, quelles qu'elles soient, ont le droit de s'exprimer et de s'opposer au gouvernement.

Il n'est pas normal que l'expression d'opinions, même si parfois excessives ou de nature complottistes, soient à ce point criminalisées. En témoigne aussi l'avis de l'Ocam s'inquiétant de la "bipolarisation" qu'on impute aux manifestants. Il faut quand même reconnaître que cette bipolarisation ne serait pas ce qu'elle est si le gouvernement s'était abstenu de systématiquement porter atteinte à la vie privée des citoyens, de se mêler de tous les aspects de leur vie familiale et professionnelle, de tout réglementer sans succès notable et de commettre erreur sur erreur depuis 18 mois dans la gestion de cette crise sanitaire.



Un organisme comme l'Ocam, que l'on a justement vu en pointe dans la lutte contre le terrorisme, n'est pas fait pour combattre les citoyens qui n'aiment pas le gouvernement.

Les gens ont bien le droit de se plaindre d'un pouvoir qui, à plusieurs reprises, a désorganisé les hôpitaux, ruiné de nombreuses entreprises et désespéré une bonne partie de la jeunesse. Un organisme comme l'Ocam, que l'on a justement vu en pointe dans la lutte contre le terrorisme, n'est pas fait pour combattre les citoyens qui n'aiment pas le gouvernement. **t**